

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N°35/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE**Numérotation Chemin des Vignes****Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ere classe ;
- Vu l'arrêté municipal n° 090/2013 du 24 mai 2013 portant numérotation du chemin des vignes
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'il y a lieu d'attribuer de nouveaux numéros en raison de nouvelles constructions ;

ARRÊTÉ**Article 1^{er} : En sus de la numérotation existante, il est adjoint :**

- le n° 45, au terrain correspondant à la parcelle AM 167,
- le n° 61, au terrain correspondant aux parcelles cadastrées AM 169 et AM 167,
- le numéro 77 à la parcelle cadastrée AM 220.

Il est donc prescrit la numérotation suivante sur le **Chemin des vignes** :

Côté Gauche :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AM	164	15
AM	167	45
AM	167 et 169	61
AM	133	75
AM	220	77
AM	132	107

Côté Droit :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AL	100	116
AL	99	170

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°90/2013 du 24 mai 2013.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 081-218101442-20230313-ARRETE035_2023-AI



Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise auprès du service du cadastre, des services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS, d'ENEDIS, d'Orange, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et du service d'Etat civil de la Mairie de Lescure d'Albigeois..

Fait à Lescure d'Albigeois, le 13 mars 2023

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LESCURE D'ALBIEOIS' and the year '(1350)'.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et notifié à l'intéressé le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.